

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/128



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 septembre 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Jocelyne Haut, Marc Giraud.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs** : Aymeric Faivre à Véronique Ménéghin-Caprio, Sébastien Besnard à Eric Furmanczak, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Alain Roche à Didier Peybernes, Yannick Faure à Anne-Marie Fitoussi, Françoise Streit à Danielle Montagnon.

Votants : 39 Pour : 39

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES ET L'ADDEAR 38**

La CCT a pour compétences, entre autres, l'aménagement du territoire et le développement économique, dont l'agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

Plus spécifiquement, dans le cadre de sa Feuille de route agricole, la CCT souhaite mener des actions sur le renouvellement des générations en agriculture. Pour ce faire, la CCT souhaite s'appuyer sur les compétences de l'ADDEAR 38.

L'ADDEAR 38 est une association départementale créée en 2006 à l'initiative d'un groupe de paysannes et paysans qui a vocation à travailler sur les questions d'installation-transmission, de promotion de l'agriculture paysanne et de développement de réseaux paysans de partage, de solidarité, d'entraide et de mutualisation. Pour déployer ses actions sur l'ensemble du département, l'ADDEAR 38 s'appuie sur un Conseil d'Administration d'une dizaine de membres et sur son équipe salariée.

La présente Convention porte sur les actions détaillées ci-dessous et dans l'annexe de la Convention :

- participation au Groupe de travail Transmission-Installation : accompagnement spécifique sur l'installation et la transmission qui sont des enjeux majeur pour l'agriculture du Sud Isère, au-delà du suivi individuel des exploitations, pour partager la connaissance et les dynamiques territoriale, afin de cibler des actions adaptées au territoire (flécher des fermes à enjeux, sensibiliser les porteurs de projets aux filières à enjeux sur le territoire, etc...)
- organisation d'un temps pour favoriser la rencontre entre les porteurs de projet. Ces moments sont nécessaires pour favoriser la mise en réseau et les opportunités de partenariats en vue d'installation collective.

La présente convention prend effet au 1er septembre 2024 pour une durée de 4 mois.

Ce projet est inscrit au budget 2024. Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses                         |                | Recettes            |                |
|----------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| <b>2024</b>                      |                |                     |                |
| Groupe Transmission-Installation | 500 €          | Autofinancement CCT | 2 000 €        |
| Rencontre porteurs de projet     | 1500 €         |                     |                |
| <b>Total</b>                     | <b>2 000 €</b> | <b>Total</b>        | <b>2 000 €</b> |

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la signature de la convention de partenariat 2024 avec l'ADDEAR 38,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clèlles, le 16 septembre 2024

Le Président  
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/09/24 et de sa publication le 23/09/24